



ARRETE MUNICIPAL N° 2025-001

Relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L2225-1 et suivants et les articles R2225-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-23672 du 5 juillet 2018 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie d'Ille et Vilaine (RDDECI 35),

Vu la délibération du conseil municipal 20.01.25-002 en date du 20 janvier 2025 concernant la mise à disposition d'un nouveau point d'eau incendie Privé pour la DECI Publique ;

Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant la nécessité de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine relatives aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)

Les Points d'Eau Incendie (PEI) contribuant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune de LES IFFS à la date du 27 mai 2023 sont listés en annexe 1 jointe au présent arrêté, avec les précisions demandées par le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie d'Ille et vilaine. Ne figurent dans l'annexe 1 que les PEI relevant du pouvoir de police spéciale DECI du maire.

Article 2 : L'organisation de l'information entre les différents acteurs (Obligatoire)

Toute création d'un nouveau PEI public ou privé doit faire l'objet d'une information au SDIS. Ce dernier intégrera ce PEI dans la base de données départementale des PEI, dont il a la charge de l'administration.

Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (lavages de réservoirs de château d'eau, travaux sur les réseaux...), devront faire l'objet d'un signalement au SDIS via les adresses électroniques suivantes : CODIS@sdis35.fr

Article 3 : Les modalités de réalisation des contrôles techniques des PEI

Conformément au RDDECI 35, relatif aux périodicités des contrôles techniques des PEI, les contrôles fonctionnels et les mesures du débit/pression des PEI sous pression (poteaux et bouches incendie) seront réalisés tous les **3** ans.

Le maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au préfet d'Ille et Vilaine et transmis au SDIS d'Ille et vilaine.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs - affiché pour les communes inférieures à 3500 habitants

Fait le 06/02/2025 à LES IFFS

Le maire,

Jean-Yves JULLIEN,



Délais et voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de son affichage (pour les communes de moins de 3500 habitants), d'un recours gracieux auprès de la commune. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R 421-2 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Rennes peut être saisi d'un recours contentieux.

ANNEXE 1

LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE LES IFFS au 27/05/2023

Numéro du PEI	Adresse	Localisation (Lambert 93)	Type de PEI	Débit en m ³ /h à 1 bar de pression dynamique ou Capacité en m ³	Statut
0002	CD 221-Le Bourg LES IFFS	X : 339219. 59 Y : 6809723. 37	PI 100	60 m ³ /h	Public
0003	CD 221 Carrefour Lieu dit - La Chesnais	X : 339664. 78 Y : 6809513. 13	PI 100	60 m ³ /h	Public
0004	Carrefour C.D 221 et C.D 81- Les rochelles	X : 340348. 46 Y : 6809513. 13	PI 100	60 m ³ /h	Public
0005	Carrefour VC 6 et CR 3 Lieu dit - Le Pertuit baucher"	X : 339519. 45 Y : 6810906. 02	PI 100	60 m ³ /h	Public
0006	C.D 221 lieu dit Le Courtil Hardy	X : 338922. 87 Y : 6809140. 81	PI 100	60 m ³ /h	Public
0007	V C 4 - Entrée allée château de Monturan	X : 339202.02 Y : 6812000.59	Plan d'eau naturel	2000 m ³	Privé
0008	17 La Basse Billiais	X : 339500.41 Y : 6810054.51	Réservoir souple	120 m ³	Privé

DEPT _NUM	HYD_ NUM	ID_PT_EAU	INSEE	STATUT	TYPE	X	Y
35	2	230704	35134	1	3	339219. 5948	6809723. 37
35	3	230703	35134	1	3	339664. 7851	6809513. 135
35	4	230705	35134	1	3	340348. 4698	6809528. 746
35	5	230702	35134	1	3	339519. 4552	6810906. 029
35	6	1787197	35134	1	3	338922. 8721	6809140. 817
35	7		35134	2	9		000000000
35	8		35134	2	10	0000000000000000	